



**DU 23 MAI
AU 7 JUILLET 2023**

PROJET DE BIORAFFINERIE

À SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE (76)

**CONCERTATION
PRÉALABLE**

**RAPPORT
DU MAÎTRE
D'OUVRAGE**

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
I. LE PROJET	5
Le maître d'ouvrage : FUTERRO	6
Le rappel du contexte général du projet	7
Les grandes lignes du projet	7
II. L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE	9
Une concertation sous l'égide de la CNDP	10
Les objectifs de la concertation	10
Le périmètre de la concertation	10
Les outils d'information du public	11
Annonce de la concertation	11
L'information continue tout au long de la démarche	11
Les temps d'échange	13
Les outils de participation du public	14
La concertation en chiffres	15
III. LES PRINCIPALES THÉMATIQUES ABORDÉES LORS DE LA CONCERTATION ET LES RÉPONSES APPORTÉES PAR FUTERRO	17
Des interrogations sur l'opportunité de produire du PLA à partir de blé et la création d'une nouvelle filière	18
Des questions sur le fonctionnement de la bioraffinerie	20
Des demandes de précision sur la logistique	22
Quelques craintes sur d'éventuels nuisances ou risques	22
Quelques questions autour de l'emploi, de la formation et des suggestions pour les futurs recrutements	23
IV. LES RÉPONSES APPORTÉES PAR FUTERRO AUX QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS	25
V. LES ENSEIGNEMENTS QUE FUTERRO TIRE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE ET SES ENGAGEMENTS POUR LA SUITE	33

PRÉAMBULE

La concertation préalable du projet de bioraffinerie à Saint-Jean-de-Folleville, du 23 mai au 7 juillet 2023, a permis au public de découvrir les différentes facettes de ce projet novateur, pour le territoire normand mais également pour le secteur des bioplastiques. Le PLA (acide polylactique) qui serait produit sur ce site, ne représenterait pas une solution unique à la crise écologique que nous vivons, mais contribuerait à son échelle, avec d'autres actions (réduction des déchets, diminution des emballages ...), à apporter une réponse efficace et durable face à ce défi inédit.

Au cours de ces six semaines de temps publics, nous avons eu à cœur de présenter notre projet et de répondre à toutes les questions sur ce dernier, ce moment de débat nous a été utile pour conforter notre choix d'installation en Normandie. Accompagnés par la CNDP (Commission nationale du débat public) au travers de ses garants, nous avons pu grâce à ces échanges, mieux comprendre les spécificités de ce territoire, les forces qu'il peut apporter à notre ambition et la façon dont nous pouvons le servir. Ainsi nous avons affiné certains aspects, ouvert de nouvelles voies de réflexions, entendu les commentaires et critiques sur notre projet de bioraffinerie.

De nouvelles étapes s'ouvrent dès à présent pour ce dernier, afin de continuer ce travail nécessaire de présentation et d'échange, comme pour l'instance qui s'est clôt en juillet dernier, tous les avis, toutes les contributions seront les bienvenus afin de construire le meilleur projet possible.

Le document qui suit, le rapport du maître d'ouvrage, faisant suite au bilan des garants, expose le déroulement de cette concertation, les différents thèmes et questions abordés ainsi que les enseignements que nous en avons tirés.

Je tiens à remercier les participants de cette concertation, pour leurs contributions et leurs questions, je souhaite également remercier les garants de la concertation pour leur aide et leurs recommandations.



Frédéric Van Gansberghe,
PDG de FUTERRO



I. LE PROJET

■ LE MAÎTRE D'OUVRAGE : FUTERRO

FUTERRO est une société belge spécialisée dans la production d'acide polylactique (PLA), un polymère recyclable, biosourcé et industriellement compostable.

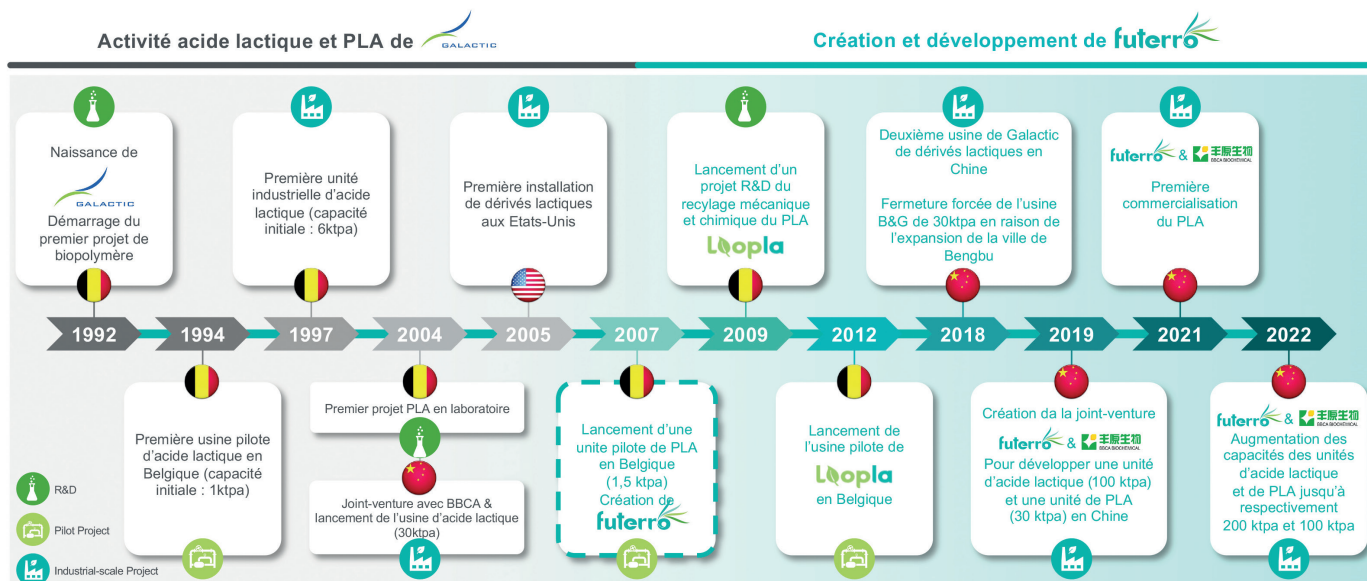
FUTERRO est reconnue comme l'une des entreprises biotechnologiques et chimiques les plus avancées et innovantes du secteur des biopolymères. Depuis plus de 30 ans, elle développe des technologies et procédés couvrant tout le cycle de vie du PLA et détient près de 200 brevets.

A partir de 1992, les recherches menées par FUTERRO, via sa société mère Galactic S.A., productrice d'acide lactique pour le marché dit « traditionnel » (agro-alimentaire, chimie, cosmétique) ont abouti à la construction en Belgique en 2007 d'une première unité pilote de PLA d'une capacité de 1 500 tonnes.

Depuis 2021, FUTERRO, accompagnée d'un partenaire local, a débuté l'exploitation d'une unité de 100 000 tonnes d'acide lactique et 30 000 tonnes de PLA en Chine. En 2022, ces capacités ont été augmentées à hauteur de 200 000 tonnes d'acide lactique (plus grosse unité du monde) et 100 000 tonnes de PLA, faisant de FUTERRO, via son unité de production asiatique, le second plus important producteur de PLA au monde.



FUTERRO est aujourd'hui la seule entreprise qui maîtrise l'ensemble de la chaîne de production du PLA depuis la fermentation du sucre en acide lactique, sa polymérisation, jusqu'au recyclage moléculaire des déchets plastiques à base de PLA (grâce à sa technologie brevetée LOOPLA®).



Historique de l'entreprise

■ LE RAPPEL DU CONTEXTE GÉNÉRAL DU PROJET

Le projet de bioraffinerie FUTERRO à Saint-Jean-de-Folleville consiste en la création sur la commune de Saint-Jean-de-Folleville d'un site de production de bioplastique, le PLA.

Le site de FUTERRO en Normandie serait complètement intégré puisqu'à partir d'une matière première, l'amidon (sucre) présent dans le blé, il pourrait produire de l'acide lactique (acide naturellement produit dans la nature et le corps humain par exemple), servant à créer un plastique biosourcé, différent du plastique traditionnel aujourd'hui majoritairement à base de pétrole (ou pétrosourcé). Cette nouvelle matière plastique, recyclable à l'infini grâce à un traitement industriel (présent dans le projet de bioraffinerie FUTERRO), pourrait remplir la plupart des usages habituels du plastique (emballages, vêtements, automobiles, cosmétiques, médicales, impression 3D, etc.).

■ LES GRANDES LIGNES DU PROJET

FUTERRO porte un projet de construction d'une bioraffinerie couvrant l'ensemble de la chaîne de production de PLA :

- Une unité de fermentation pour transformer du sucre de blé d'origine française et issu de cultures durables en acide lactique ;
- Une unité de polymérisation pour transformer l'acide lactique en PLA ;
- Une unité de recyclage moléculaire du PLA.

Les chiffres clés du projet

**Production annuelle de
75 000 tonnes de PLA ;**

**Création d'environ
250 emplois directs,
700 emplois indirects ;**

**Superficie du terrain :
26,5 hectares
à Saint-Jean-de-Folleville,
zone industrielle de Port Jérôme 2 ;**

**Investissement de l'ordre de
500 millions d'euros.**

La future installation serait soumise à la réglementation **Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)** et devrait faire l'objet d'une **demande d'autorisation environnementale (DDAE)**.

Les études d'impact et de dangers sont en cours de réalisation. Elles permettront de préciser les effets du projet sur son environnement et les mesures à mettre en place à la conception et à la construction du projet pour en maîtriser les impacts.

En complément de ces mesures, le projet reposerait sur le principe ERC, « Eviter, Réduire, Compenser », dès sa conception et pour tous les aspects du projet.

Tout au long de son fonctionnement, le projet ferait l'objet d'un suivi réglementaire de l'installation, afin de prévenir tout impact potentiel sur la santé et l'environnement.

L'ensemble des études relatives au projet, ses caractéristiques et ses impacts, sera mis à disposition du public par les services instructeurs dépendant de la préfecture de la région Normandie lors de la phase de l'enquête publique.



LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA RÉALISATION DU PROJET

MAI-JUIN 2023	▼	Concertation préalable
AUTOMNE 2023	▼	Dépôt du dossier de demande d'autorisation
AUTOMNE 2023 - AUTOMNE 2024	▼	Concertation continue
AUTOMNE 2024	▼	Enquête publique
FIN 2024	▼	Début des travaux
FIN 2025	▼	Fin des travaux
DÉBUT 2026	▼	Démarrage des tests à blanc
FIN 2026	▼	Production en service stable

II. L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

II. L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

■ UNE CONCERTATION SOUS L'ÉGIDE DE LA CNDP

Conformément à la réglementation en vigueur, la CNDP est saisie de tous les projets d'aménagement ou d'équipement qui, par leur nature, leurs caractéristiques techniques ou leur coût prévisionnel répondent à des critères ou excèdent des seuils fixés par décret en Conseil d'État.

Le montant d'investissement de la bioraffinerie étant estimé à environ 500 millions d'euros, FUTERRO a fait le choix de saisir la CNDP au titre de l'article L.121-8-II du Code de l'environnement.

Par sa décision du 1 février 2023, la CNDP a décidé l'organisation d'une concertation préalable et a désigné Christophe Bacholle et Bruno Boussion, garants de cette procédure.

Les garants avaient pour mission de veiller à la sincérité et au bon déroulement de la concertation tout au long de la démarche. Ils agissaient en liaison avec le porteur de projet, dans le respect des principes et des valeurs de la CNDP : valeurs d'indépendance, de neutralité, de transparence, d'égalité de traitement, d'argumentation et d'inclusion. Ils étaient présents à l'ensemble des temps d'échange organisés dans le cadre de la concertation.

A l'issue de la concertation préalable, les garants ont établi un bilan retraçant les différents temps d'échange et les conditions de déroulement de la concertation.

Ce bilan est disponible sur le site internet de la concertation : www.concertation-futerro.com ; (rubrique Documentation) et sur le site de la CNDP : www.debatpublic.fr (rubrique fiche projet « Bioraffinerie de plastique biosourcé à Saint-Jean-de-Folleville (FUTERRO) »).

■ LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, la concertation préalable avait pour objectif de débattre de :

- De l'**opportunité**, des **objectifs** et des **caractéristiques du projet** ;
- Des **enjeux socio-économiques** qui s'y attachent ainsi que leurs **impacts** potentiels sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Des **solutions alternatives**, y compris l'absence de mise en œuvre du projet ;
- Des **modalités d'information et de participation du public** après une concertation préalable.

FUTERRO a veillé à ce que les temps d'échange proposés dans le cadre de la démarche permettent d'aborder l'ensemble des questions évoquées ci-dessus.

■ LE PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION

Le périmètre de la concertation préalable englobait les 50 communes de Caux Seine aggro :

Alvimare, Anquetierville, Arelaune-en-Seine, Bernières, Beuzeville-la-Grenier, Beuzevillette, Bolbec, Bolleville, Cléville, Cliponville, Environville, Foucart, La Frénaye, Grand-Camp, Gruchet-le-Valasse, Hattenville, Heurteauville, Lanquetot, Lillebonne, Lintot, Louvetot, Maulévrier, Sainte-Gertrude, Mélamare, Mirville, Nointot, Norville, Notre-Dame-de-Bliquetuit, Parc-d'Anxtot, Petiville, Port-Jérôme-sur-Seine, Raffetot, Rives-en-Seine, Rouville, Saint-Antoine-la-Forêt, Saint-Arnoult, Saint-Aubin-de-Crétot, Saint-Eustache-la-Forêt, Saint-Gilles-de-Crétot, Saint-Jean-de-Folleville, Saint-Jean-de-la-Neuville, Saint-Maurice d'Etelan, Saint-Nicolas-de-la-Haie, Saint-Nicolas-de-la-Taille, Tancarville, Terres-de-Caux, Trémauville, La Trinité-du-Mont, Trouville, Vatteville-la-Rue, Yébleron.

Ainsi que les communes de Quillebeuf-sur-Seine et Saint-Aubin-sur-Quillebeuf, soit au **total 52 communes**.

LES OUTILS D'INFORMATION DU PUBLIC

Annnonce de la concertation

Le lancement de la concertation a été annoncé au public dès le 9 mai 2023 par :

- **Une campagne d'affichage réglementaire** dans les mairies du périmètre de la concertation et au siège de l'intercommunalité de Caux Seine agglo ;
- **La publication sur le site internet de la concertation** : www.concertation-futterro.com ;
- **La publication d'un avis dans deux journaux locaux** : Paris Normandie et le Courrier Cauchois ;



Annnonce légale publiée dans Paris-Normandie le 9 mai 2023

Ce dispositif d'annonce réglementaire a été complété par :

- **La diffusion d'un « kit de communication » à l'ensemble des collectivités du périmètre** comportant un article pour le journal communal, un post Facebook, un post Twitter, une affiche et un texte pour les panneaux lumineux informant de la concertation préalable ;

- **Une conférence de presse** en présence d'élus du territoire, du porteur de projet, des garants et de journalistes locaux, nationaux et de presse spécialisée, le 17 mai 2023 ;
- **La diffusion d'un courrier à destination des acteurs du territoire** (élus, associations, acteurs économiques).
- **Diverses publications sur le compte LinkedIn de la société (vidéo, photo, informations, etc.)**

L'information continue tout au long de la démarche

Le site internet de la concertation : www.concertation-futterro.com ;

Mis à disposition du public dès l'annonce de la concertation, le site avait pour vocation de présenter le projet, de centraliser les informations et les documents liés au débat.

Il permettait de déposer une question ou une contribution en lien avec le projet et de s'inscrire aux différents temps d'échange.

Il s'organisait en 5 rubriques :

- **Le projet** : présentant les grandes lignes du projet et ses impacts potentiels ;
- **La concertation** : permettant de s'informer sur la concertation préalable (objectifs, organisation) et de télécharger les comptes rendus des temps d'échange ;
- **La documentation** : permettant de télécharger les documents en lien avec le projet et son contexte ;
- **Ressources et liens utiles** : indiquant les ressources complémentaires en lien avec la concertation et le projet ;
- **Je participe** : permettant de déposer une question, un avis, une contribution et de prendre connaissance des réponses du maître d'ouvrage.



Page d'accueil du site internet de la concertation

■ LES TEMPS D'ÉCHANGE

9 temps de présentation et d'échange ont été proposés dans le cadre de la concertation préalable. Les quatre réunions publiques et les deux ateliers thématiques ont fait l'objet d'un compte rendu, mis à disposition sur le site internet de la concertation. Une synthèse des trois débats mobiles, reprenant les principales contributions recueillies, a également été publiée sur le site internet de la concertation.

Réunion publique d'ouverture

Une réunion publique d'ouverture de la concertation a été organisée le **mardi 30 mai 2023** à 18h30 à la salle Bernard Mullie de Saint-Jean-de-Folleville.

Elle avait pour objet de poser le cadre de la concertation préalable et de présenter les modalités de l'information de la participation du public.

Une trentaine de personnes ont participé à cette réunion.



Réunion publique d'ouverture, Saint-Jean-de-Folleville

Table ronde-débat « Le futur du plastique : Quelle place pour les bioplastiques ? »,

Le 1^{er} juin 2023 à l'UFR Sciences et Techniques de l'Université de Rouen. Après une présentation du projet de Bioraffinerie FUTERRO, des experts ont pu partager leurs visions et positions sur l'utilisation des bioplastiques comme une alternative au plastique pétrosourcé.

Des experts sont intervenus lors de ce temps d'échange afin de renseigner le public :

- Sophie RABEAU-EPSZTEIN, responsable Équipe Énergies et Biosourcés à la Chambre régionale d'agriculture de Normandie ;

- Kataryna FATEYEYEVA, maître de conférence, laboratoire « Polymère, Biopolymères et Surfaces » UMR 6270, Université de Rouen, Insa ;
- Guillaume LEBOUTEILLER, responsable technique et projets collaboratifs bioplastiques chez Natureplast ;
- Quentin TIZON, ingénieur économie circulaire pour l'ADEME ;



Table ronde-débat, Rouen

2 ateliers thématiques

Afin d'approfondir certaines questions en lien avec le projet, quatre ateliers thématiques ont été proposés au public :

- **Atelier dédié aux impacts potentiels de la future installation,**

Le jeudi 8 juin 2023 à 18h30, Lillebonne.

Ce temps a permis à des experts de présenter les procédures d'autorisation d'un site industriel, les procédures de contrôle et mesures de limitation des éventuelles nuisances liées au projet (bruit, odeurs, transport) :

- Séverine JOUBERT, responsable projet chez Kaliès ;
- Stéphane MICHEL, chef d'unité départemental de la DREAL Seine-Maritime ;
- David LEGROS, chef de service territorial de Honfleur Port-Jérôme chez HAROPA Port.



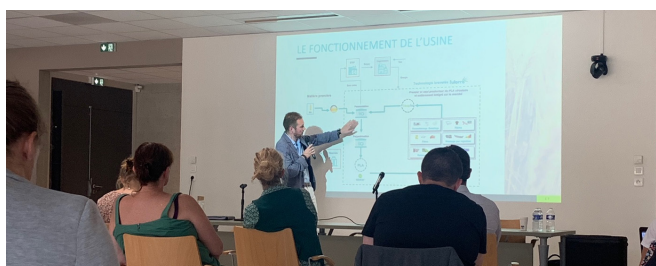
Atelier « Impacts », Lillebonne

II. L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

• Atelier consacré à la question de l'emploi et de la formation,

Le mardi 20 juin 2023 à 18h30, Lillebonne.

Cette réunion, centrée sur les sujets de l'emploi et de la formation, a permis au maître d'ouvrage de présenter ses prévisions de création d'emplois et la variété des métiers d'une Bioraffinerie. Au côté du maître d'ouvrage, un expert est intervenu pour présenter les différents dispositifs de formation technique et professionnel ainsi que l'intérêt du projet de FUTERRO pour l'emploi local : Damien RESTOUX, responsable développement des compétences emploi et ESS chez Caux Seine Développement.



Atelier « Emploi et formation »

Chaque atelier s'est organisé en deux temps : un temps de présentation par le porteur de projet et des experts externes, ainsi qu'un temps d'échange avec le public.

Débats mobiles

Dans le cadre de la concertation préalable, trois débats mobiles furent organisés, sur les marchés de Lillebonne, Quillebeuf-sur-Seine et Port-Jérôme-sur-Seine. Ces temps d'échange furent l'occasion pour le porteur de projet de présenter son projet au public et recueillir son avis via des questionnaires mis à leur disposition. La synthèse des avis recueillis a été rendu public et mis en ligne sur le site internet de la concertation.



Débat mobile à Lillebonne

Réunion de proximité

Le 29 juin 2023 à Saint-Aubin-de-Quillebeuf, ce temps d'échange avait pour objet de présenter le projet de Bioraffinerie et recueillir l'avis du public des communes de Quillebeuf et Saint-Aubin-sur-Quillebeuf.

Réunion publique de synthèse

La réunion publique de synthèse de la concertation s'est déroulée le 6 juillet 2023, 18h30, à Port-Jérôme-sur-Seine.

Cette réunion avait pour objet de restituer au public la synthèse des temps de concertation, de présenter les premiers enseignements que FUTERRO tirait de la concertation préalable et les mesures qu'elle jugeait nécessaire de mettre en œuvre pour tenir compte de ces enseignements et de répondre aux dernières questions du public.



Réunion publique de synthèse, Port-Jérôme

■ LES OUTILS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Tout au long de la concertation préalable, le public a pu formuler ses avis, questions et propositions :

- Lors des **temps d'échange** mentionnés ci-dessus ;
- Via la **rubrique participative sur le site internet** de la concertation, active du 23 mai au 7 juillet 2023 ;
- Par courrier, via une **carte T** intégrée au livret d'information et diffusée en 12 000 exemplaires sur le territoire ;
- Dans les **registres papiers** mis à disposition dans les mairies de Saint-Jean-de-Folleville, Port-Jérôme-sur-Seine, Quillebeuf-sur-Seine et Lillebonne.
- Auprès de **Christophe Bacholle et Bruno Bousson**, garants de la concertation, par voie électronique.

■ LA CONCERTATION EN CHIFFRES

• INFORMATION ET MOBILISATION DU PUBLIC

400 dossiers de concertation

2000 synthèses du dossier de la concertation

150 affiches « grand public »

12 000 flyers d'information avec carte T intégrée

• PARTICIPATION DU PUBLIC

Environ **130** participants aux temps d'échange

424 visiteurs du site internet de la concertation

1 question et **1** contribution via le site internet

0 carte T retournée

0 question et contribution déposées dans les registres papier



III. LES PRINCIPALES THÉMATIQUES ABORDÉES LORS DE LA CONCERTATION ET LES RÉPONSES APPORTÉES PAR FUTERRO

■ DES INTERROGATIONS SUR L'OPPORTUNITÉ DE PRODUIRE DU PLA À PARTIR DE BLÉ ET LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE FILIÈRE

Certains participants à la concertation se sont interrogés sur l'utilisation du blé pour la production du PLA et sur le retrait potentiel d'une part de cette ressource de l'industrie agro-alimentaire. L'utilisation de matières premières agricoles pour des usages autres que l'alimentation humaine et animale a été questionnée ainsi que l'impact sur le marché de cette denrée, déjà impacté dernièrement par l'actualité internationale.

QUESTIONS ET CONTRIBUTIONS

« Je préférerais que le blé serve à nourrir des gens plutôt que produire du plastique ! »

« Avec votre usine n'y a-t-il pas un risque de concurrence à l'industrie alimentaire ? »

« C'est une inquiétude d'utiliser de la nourriture mais si c'est une partie du blé alors c'est acceptable. »

Réponse de FUTERRO :

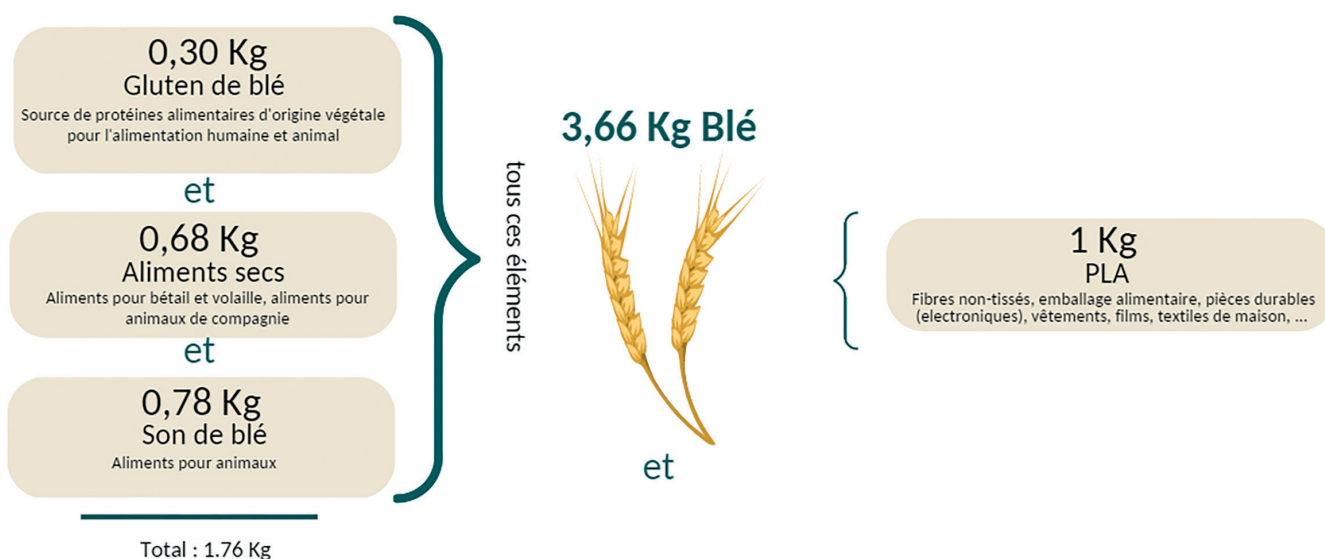
FUTERRO a à cœur de privilégier l'approvisionnement de matières agricoles françaises produites localement et issues de cultures qualifiées comme durables et responsables.

Dans le cadre du projet, ne serait dès lors utilisé qu'une portion du grain de blé à proprement parler, l'amidon, autrement dit le sucre. Les autres parties du blé, à savoir les fibres et les protéines (gluten) seraient toujours utilisées pour la production alimentaire humaine et animale.

A titre d'exemple, avec 3,66 kilos de blé il est possible d'obtenir :

- 300 grammes de gluten de blé (source de protéines végétales utilisée pour améliorer l'élasticité du pain, des pâtes ou comme épaississant pour des produits laitiers ou encore pour les aliments végétariens) ;
- 680 grammes d'aliments secs (aliments pour bétail, volaille ou animaux de compagnie) ;
- 780 grammes de son de blé (aliments pour bétail, volaille).

En plus de ces produits alimentaires, il est possible de produire 1 kilo de PLA avec les mêmes 3,66 kilos de blé.



Source : FUTERRO

III. LES PRINCIPALES THÉMATIQUES ABORDÉES LORS DE LA CONCERTATION ET LES RÉPONSES APPORTÉES PAR FUTERRO

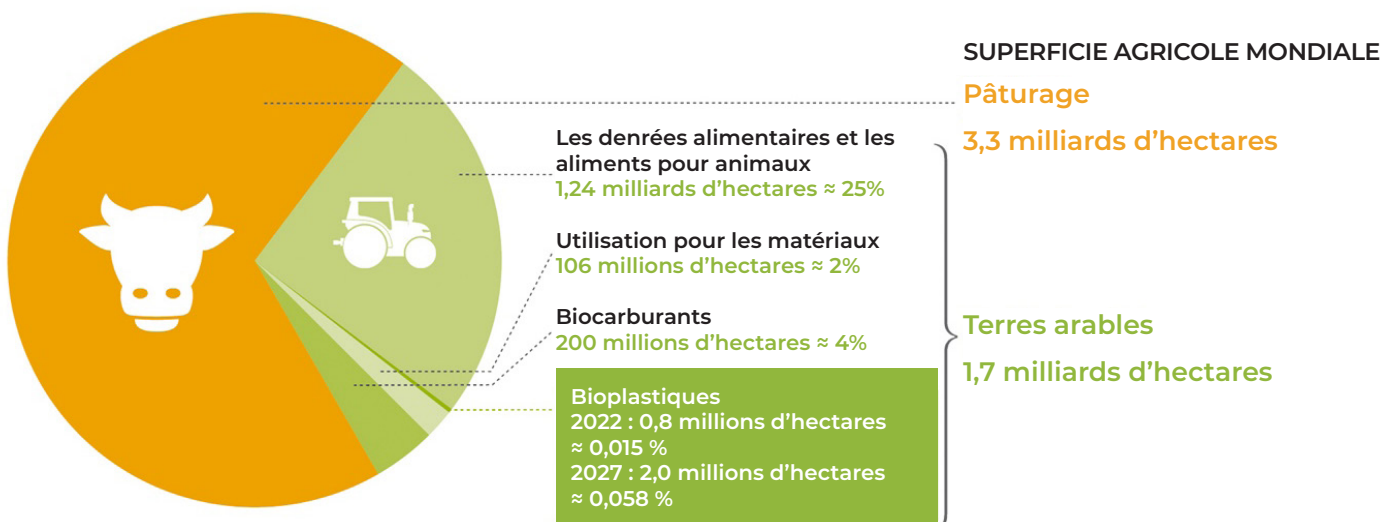
D'un point de vue mondial, les plantes cultivées et destinées à la fabrication des bioplastiques (incluant entre autres également le PLA) représentent en 2022 une surface de 0,8 million d'hectares, soit 0,01% de la surface agricole mondiale (5 milliards d'hectares). Selon les prévisions, la proportion devrait augmenter dans les prochaines années pour atteindre 0,06% de la surface agricole disponible. Ainsi, à l'échelle macroscopique, l'impact est fondamentalement mesuré.

Le choix du blé comme matière première a été particulièrement réfléchi dans la création et la conceptualisation du projet. FUTERRO a fait le choix de mobiliser des surfaces agricoles sur lesquelles seraient produites des cultures permettant divers usages (p.ex. : betterave sucrière ou canne à sucre).

Enfin, la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, intervenant lors de la table ronde débat à l'Université de Rouen, a rappelé qu'elle mène une observation constante des emprises agricoles, de leurs destinations et de l'usage de leurs productions, en veillant à leur équilibre. L'utilisation des matières agricoles produites en Normandie font donc l'objet d'une surveillance et d'une attention particulière par les services publics.

L'impact des besoins en matières agricoles du projet de FUTERRO à été également étudié par la DRAF (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt) sur demande de la préfecture de Normandie. Selon les premières estimations, les futures demandes de FUTERRO n'auraient d'impact majeur sur le secteur agricole locales et national.

Estimation de l'utilisation des terres pour les bioplastiques



Source: European Bioplastics (2022), FAO Stats (2020), nova-Institute (2022), and Institute for Bioplastics and Biocomposites (2019), University of Virginia (2016). Info: www.european-bioplastics.org

■ DES QUESTIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA BIORAFFINERIE

Au cours de la concertation, plusieurs questionnements ont été formulés sur le procédé de fabrication du PLA, sa technologie et les différentes générations de bioplastiques. L'apparition sur le marché des bioplastiques est récente et l'information sur leurs différences et leurs caractéristiques peut apparaître comme complexe et difficilement accessible. Ainsi, une certaine confusion du consommateur peut exister concernant ces nouvelles matières, et des pratiques inadaptées être perpétuées (ajout d'un bioplastique dans un bac compost par exemple). Le caractère compostable du PLA, par un procédé industriel, a également été questionné par une partie des participants.

QUESTIONS ET CONTRIBUTIONS

« Le plastique est un problème, si cette matière est recyclable c'est très bien. »

« Ça reste du plastique, il faudra faire attention de bien le collecter pour le recycler et ne pas le laisser dans la nature ! »

« Il faut trouver une alternative au plastique et au pétrole ! »

Réponse de FUTERRO :

La concertation a permis au maître d'ouvrage d'exposer le procédé de fabrication du PLA et ses différentes étapes. Pour mémoire, le PLA est un polymère :

- recyclable (grâce à divers procédés mécaniques ou chimiques tels que la technologie LOOPLA® développée par FUTERRO et qui serait installée sur le site),
- biosourcé (produit à partir de matière renouvelable, le sucre de blé),
- compostable par procédés industriels,
- et considéré comme non-persistant dans l'environnement à la différence des pétroplastiques.

Le PLA est produit grâce à l'acide lactique issu de la fermentation de sucre, cet acide étant naturellement présent dans le corps humain et rentrant dans la composition de nombreux aliments comme conservateur et antioxydant naturel, ainsi que dans la cosmétique (shampooing, soins capillaires) ou même certains produits médicaux.

En matière de bioéconomie, l'utilisation du sucre de blé constitue ce que l'on appelle les procédés de première génération, l'utilisation de matières premières alternatives (bois, paille, algues, CO₂) est actuellement à l'étude par le maître d'ouvrage pour des développements futurs (voir schéma page suivante).

Le caractère compostable du PLA a également été abordé lors de la concertation. FUTERRO a présenté les procédés industriels et ambitions pour le recyclage de cette matière et son réemploi.

A ce sujet, il a été rappelé que la filière de collecte et de recyclage des déchets plastiques était en cours de structuration, cette dernière ne réservant pas actuellement de catégorie spéciale pour le PLA dans la typologie de matière (l'ensemble des bioplastiques étant classés dans une catégorie « autres »).

Ainsi, aujourd'hui, les bioplastiques en fin de vie sont principalement orientés en incinération, et occasionnellement suivant les applications, en filière de compostage.

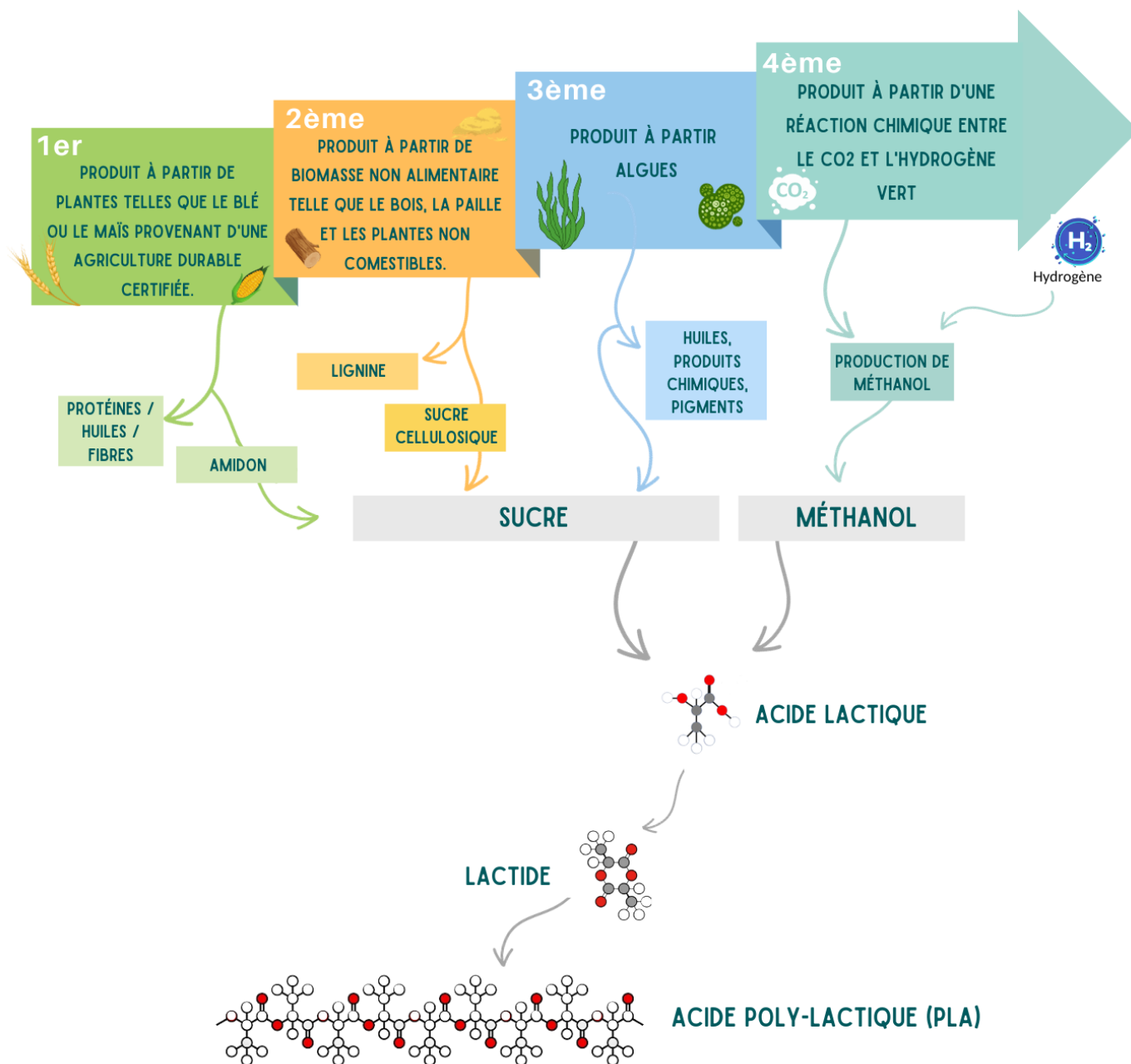
FUTERRO a précisé à ce sujet que le compostage n'est pas une solution « miracle » et qu'un travail de promotion doit être entrepris à grande échelle pour les matières à base de PLA.

Bien que les déchets de PLA puissent se biodégrader sous l'action de divers facteurs biotiques (bactéries, champignons, etc.) et abiotiques (pH, température, lumière), cette solution n'est à privilégier que pour les applications du PLA comportant une complexité ou une impossibilité de recyclage.

Ces déchets difficilement traitables sont ceux dont la part « organique » est élevée, comme les sachets de thé, les capsules de cafés à usage unique ou les films de paillage agricole.

La collecte et l'acheminement du PLA pour être recyclé est un enjeu important, qui fait l'objet de réflexions et d'études par les pouvoirs publics.

III. LES PRINCIPALES THÉMATIQUES ABORDÉES LORS DE LA CONCERTATION ET LES RÉPONSES APPORTÉES PAR FUTERRO



Présentation des différentes générations de production de PLA

FUTERRO travaille d'ores et déjà à la mise en place et la structuration d'une filière de recyclage dédiée pour la gestion des matières à base de PLA, et cela, tout aussi bien à l'échelle nationale qu'europpéenne. Les flux n'étant actuellement pas assez triés par les collectivités et les organismes en charge de la gestion des déchets pour permettre une captation efficace des déchets en PLA, FUTERRO prévoit la mise en place de

flux connexes en circuit court ou déchet post-industriel avec ses clients européens souhaitant s'engager directement et à part entière dans la mise en place et la gestion des déchets qu'eux-mêmes, ou leurs propres clients pourraient produire à base de PLA. Cette démarche pourrait ainsi permettre une consolidation des flux à base de PLA et favoriser à terme la mise en place d'une collecte dédiée au niveau des collectivités.

■ DES DEMANDES DE PRÉCISION SUR LA LOGISTIQUE

La construction d'une nouvelle usine, au sein d'une zone économique accueillant d'ores et déjà un nombre important d'installations industrielles, a soulevé des interrogations sur les impacts liés au transport et la nature de ce dernier.

QUESTIONS ET CONTRIBUTIONS

« Votre transport sera-t-il uniquement routier ? »

« Combien de camions passerons sur votre site par jour ? »

« Allez-vous utiliser la Seine qui passe en contrebas de votre terrain ? »

Réponse de FUTERRO :

Bien que cet aspect du projet soit encore à l'étude, le maître d'ouvrage a souhaité, au cours des temps d'échange, présenter au public ses grandes orientations pour le transport et la logistique de son site normand. L'objectif est d'y utiliser un système de transport multimodal, en s'appuyant sur la proximité immédiate de la Seine et de la possibilité de prolongation des voies ferroviaires déjà utilisées par les sites industriels proches. Le transport fluvial est actuellement à l'étude, en partenariat avec HAROPA (opérateur du port de Rouen) afin d'assurer le plus grand nombre possible de transports par barges depuis la Seine. Le train pourrait également être utilisé pour le transport de certaines matières ou en complément du transport fluvial. Le transport routier serait utilisé en l'absence de solutions alternatives ou pour le transport de petites quantités de matière ne pouvant être assuré par un autre moyen de transport. Le produit fini du site, le PLA, devrait également être transporté par camions dans l'attente d'une solution alternative.

En l'état, d'après les premières estimations, plus de 30% des flux seraient organisés par des voies autres que la voie routière. FUTERRO prévoit à terme, selon les résultats de ses études et de ses discussions avec ses fournisseurs, monter à un taux proche de 50%.

■ QUELQUES CRAINTES SUR D'ÉVENTUELS NUISANCES OU RISQUES

Port-Jérôme-sur-Seine et Saint-Jean-de-Folleville accueillent déjà plusieurs industries, anciennes ou nouvellement établies. Cette activité économique peut être la source de nuisances (odeurs, bruits, lumières, fumées) perçues par les habitants en proximité de ces installations. Ce sujet a donc naturellement été évoqué lors des temps d'échange et avec les participants. Leurs interrogations ont porté sur des points parfois très précis, témoignant de la culture industrielle du territoire et de la volonté du public de se renseigner sur des possibles impacts sur leur vie quotidienne. Des questions sur les impacts potentiels à l'environnement ont également été régulièrement posées.

QUESTIONS ET CONTRIBUTIONS

« Votre site va-t-il émettre des odeurs et faire du bruit ? Nous en avons déjà actuellement. »

« Votre site dispose d'une turbine à gaz, ne peut-elle pas générer du bruit ? »

« Du moment que cela ne pollue pas comme les industries d'avant, c'est un bon projet. »

Réponse de FUTERRO :

Lors des temps d'échange de la concertation, FUTERRO a présenté en détail son procédé de fabrication et répondu aux questions du public sur les éventuelles nuisances induites, en s'appuyant notamment sur son retour d'expérience de ses sites existants (usine de production d'acide lactique en Belgique située en milieu urbain, une de production de PLA en Chine).

Aussi, concernant le bruit, n'utilisant pas de grandes machines industrielles, les activités de FUTERRO ne génèrent pas de bruit en tant que tel. Quant à la bioraffinerie normande, certains éléments du projet pourraient parfois générer du bruit (tour de refroidissement, par exemple), mais il serait fortement atténué par la distance qui sépare le site des premières habitations.

Quant aux nuisances olfactives, il s'agit de la fermentation du sucre, donc les odeurs éventuelles seraient celles proches d'un « pot de confiture ». Il ne s'agirait pas d'odeurs dites « chimiques », comme des solvants ou gaz, par exemple. Pour y remédier, FUTERRO prévoit de capter et filtrer l'air sortant pour retirer le maximum d'éléments olfactifs. Il est à noter que son site belge n'applique pas de filtre à l'air sortant, et aucun problème d'odeur n'est signalé.

L'étude d'impact relative au projet de Saint-Jean-de-Folleville est en cours de réalisation. Ses résultats seront communiqués dans le dossier d'enquête publique.

Si le projet est autorisé, des contrôles dans le cadre de l'autorisation préfectorale d'exploitation seraient effectués afin de s'assurer du respect de la réglementation en vigueur.

■ QUELQUES QUESTIONS AUTOUR DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SUGGESTIONS POUR LES FUTURS RECRUTEMENTS

L'implantation du site FUTERRO sur la commune de Saint-Jean-de-Folleville représente pour beaucoup de participants une opportunité de création d'emplois directs pour une nouvelle filière plus respectueuse de l'environnement, entraînant également des retombées socio-économiques pour l'ensemble du territoire. Le sujet de l'emploi a ainsi été abordé lors de cette concertation, dans l'ensemble des temps d'échange et plus particulièrement lors de l'atelier « Emploi et formation » du 20 juin 2023 à Lillebonne.

Ce sujet s'est déployé sur plusieurs thèmes, comme la formation professionnelle, pour les salariés du secteur pétrochimique par exemple, mais également des formations et cursus pour les collégiens et lycéens. Ce sujet a été accompagné d'interrogations sur les retombées économiques locales et les effets sur la démographie du territoire.

QUESTIONS ET CONTRIBUTIONS

« Pendant des années nous avons vécu du pétrole, c'est bien que le territoire change et suive cette nouvelle tendance. »

« C'est un grand changement pour nous, il faut l'accompagner sinon ils partiront ailleurs. »

« Pendant longtemps nous avons tous travaillé avec le pétrole, mais il n'y a plus d'emplois dans ce secteur maintenant, ce n'est plus dans l'air du temps. »

Réponse de FUTERRO :

L'implantation de la bioraffinerie induirait la création d'environ 250 emplois directs. Ces créations de postes constitueraient une nouvelle filière professionnelle locale et pérenne. Plusieurs types de public pourraient ainsi bénéficier de ce recrutement à venir, de la reconversion professionnelle de salariés du secteur pétrochimique à la formation initiale dans des parcours scolaire, universitaire et technique adaptés. Est à noter l'ambition de FUTERRO en matière de RSE et d'inclusivité. En tant que société familiale, attachée à ses valeurs, l'entreprise est particulièrement sensible à l'équilibre femmes/hommes et à la place des femmes dans les métiers techniques.

La typologie des métiers employés sur le site serait variée, couvrant plusieurs domaines de l'industrie chimique mais également de la manutention, de la transformation industrielle ou encore de la recherche.

Un dialogue est en cours entre le maître d'ouvrage et des structures publiques du territoire comme la Maison des compétences de Lillebonne ou Caux Seine Développement, afin de favoriser l'emploi et la formation locale dans le cadre de ce projet. A ce titre, le 12 septembre a été signée une convention entre tous les services dédiés à l'emploi pour créer une cellule « emploi et formation » dédiée aux grands projets tels que FUTERRO.

La question de l'emploi et des futurs recrutements sera plus particulièrement abordée dans le cadre de la concertation continue (voir ci-dessous).



IV. LES RÉPONSES APPORTÉES PAR FUTERRO AUX QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS

IV. LES RÉPONSES APPORTÉES PAR FUTERRO AUX QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS

Concernant les suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse lors de la concertation préalable :

CONTRIBUTIONS ET RECOMMANDATIONS

1. Lors de la réunion sur les impacts, un approvisionnement en blé n'a pas été exclu, ce qui signifierait la construction d'une unité de « glucoserie ». Cela n'avait pas été envisagé dans le dossier de concertation or ceci modifierait le projet de façon très substantielle. Pourriez-vous être plus précis sur les conséquences d'une telle variante si elle devait être retenue ?

Réponse de FUTERRO :

Après études approfondies de différentes solutions, une solution d'approvisionnement à l'extérieur (par barge, train ou piping) serait privilégiée.

Ainsi, FUTERRO poursuit ses négociations avec divers fournisseurs de sucre français, l'objectif étant d'avoir recours à une matière première d'origine durable et si possible en circuit court. Ces discussions sont à ce jour confidentielles. Le public sera informé de leurs résultats dès que possible.

Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus :

Fin 2023

Moyens mis en place pour tenir compte des engagements pris :

Une fois le(s) fournisseur(s) de sucre sélectionné(s), et avec son (leur) accord(s), une fiche thématique pourrait être proposée sur le site de la concertation pour expliquer les modalités de l'approvisionnement de la bioraffinerie et la transformation du sucre de blé en acide polylactique.

CONTRIBUTIONS ET RECOMMANDATIONS

2. Lors de la réunion sur les impacts, il a été précisé que vous n'étiez pas habilités à recevoir des déchets et que le PLA usagé nécessiterait un pré-traitement. Pouvez-vous être plus précis sur l'ensemble du process de traitement et de recyclage des déchets de PLA et la mesure dans laquelle votre installation de recyclage de PLA pourra s'insérer, ou pas, dans les filières de collecte de traitement de déchets ménagers d'une part et de déchets issus des entreprises d'autre part ?

Réponse de FUTERRO :

En France, la gestion des déchets est régie par plusieurs grands principes qui s'appliquent à l'ensemble des déchets produits sur le territoire, parmi lesquels la responsabilité du producteur ou du détenteur du déchet.

Tout détenteur ou producteur d'un déchet est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion, jusqu'à sa valorisation finale ou son élimination, dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement (prévention – réutilisation – recyclage – valorisation énergétique – traitement/élimination/stockage). En cas d'atteinte à l'environnement ou à la santé, ce principe permet d'identifier la personne ou la chaîne de personnes, (producteur initial et détenteurs successifs) responsable et devant assumer la mauvaise gestion et en réparer les dommages.

En application de la loi, 14 filières ont été créées pour obliger les producteurs et distributeurs à contribuer à la collecte et au traitement de certaines catégories de produits et des substances polluantes qu'ils contiennent. Les producteurs ont mis en place des structures collectives (éco-organismes comme CITEO ou LEKO) ou des systèmes individuels pour s'acquitter de cette obligation et prendre en charge certains produits comme les piles, les équipements électroniques, les papiers et emballages, etc. La loi Anti-gaspillage et pour une économie circulaire (AGEC) a étendu en 2020 ce principe de la responsabilité élargie du producteur (REP) à l'ensemble du cycle de vie des produits et à la création d'une dizaine de nouvelles

IV. LES RÉPONSES APPORTÉES PAR FUTERRO AUX QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS

filières d'ici à 2025, pour la gestion du cycle de vie des produits, comme les mégots, les jouets, les chewing-gums, les articles de sport, etc.

La valorisation des déchets par recyclage consiste en la récupération des matières à partir de déchets triés et leur valorisation par action mécanique ou chimique (moléculaire). Elle s'organise en 3 étapes : 1) collecte sélective en déchèterie, porte-à-porte et point d'apport volontaire ; 2) tri des matières et récupération par procédé mécanique ou chimique ; 3) revente des matières récupérées pour de nouvelles fabrications.

Comme cela a été précisé dans le dossier de concertation (p. 37 et suivantes) et lors des temps d'échanges, FUTERRO a développé et breveté une technologie de recyclage moléculaire du PLA appelée LOOPLA®. Elle permet de recycler du PLA de manière quasiment illimitée.

Avant de répondre à la question des garants concernant l'inscription de la future unité de recyclage moléculaire de FUTERRO dans l'écosystème de gestion des déchets français, il convient de rappeler les filières du PLA qui existent à ce jour :

- Post-industrial (post industriel) : rebuts ou chutes de production qui peuvent soit être recyclés directement chez les industriels via leur utilisation dans le cycle de production, soit renvoyés à des centres de recyclage ;
- Close/Short-Loop (boucle courte/fermée) : filière où la matière est récupérée directement après son utilisation (p. ex. : gobelets en plastique lors des événements culturels, etc.) pour être envoyée en filière de recyclage adaptée sans passer par un centre de tri ;
- Post-consumer (post-consommation) : déchets issus de notre tri sélectif qui sont envoyés dans des centres de tri ; ces derniers séparent les flux (métaux, cartons, plastiques) pour les envoyer vers des centres de recyclage adaptés.

Aujourd'hui, en France, le PLA ne représente pas une masse suffisante pour être considéré comme un flux à part entière. Au moment du tri, même s'il peut être facilement séparé par le biais des technologies de tri existantes, il est considéré comme un refus de tri et orienté vers l'incinération ou l'enfouissement.



Source : CITEO

IV. LES RÉPONSES APPORTÉES PAR FUTERRO AUX QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS

Aussi, dans le cadre du projet, FUTERRO prévoit de traiter principalement du PLA lavé et préparé, issu de la filière « post-industriel » ou « short-loop » au travers des partenariats directs qui sont en cours de concrétisation. La filière de tri et de recyclage du PLA étant en cours de structuration en France, il s'agit de proposer dans un premier temps un outil permettant de contribuer au développement de cette nouvelle industrie, et à plus long terme de favoriser la mise en place d'une filière de recyclage cohérente et à échelle, une fois les flux « post-consumer » captés par les collectivités.

Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus :

La mise en service de l'unité de recyclage moléculaire est prévue fin 2026, en même temps que la mise en opération des autres unités de la bioraffinerie.

Moyens mis en place pour tenir compte des engagements pris :

Dans le cadre de la concertation continue, FUTERRO propose d'établir une fiche thématique expliquant le processus de traitement et de recyclage des déchets de PLA. Cette fiche sera mise à disposition du public sur le site de la concertation.

CONTRIBUTIONS ET RECOMMANDATIONS

3. Les perspectives de l'utilisation de la voie fluviale et maritime pour l'approvisionnement de l'installation comme pour ses expéditions ont été présentées de façon très hypothétique. Il serait nécessaire d'être plus précis sur ce qui permettrait ou remettrait en cause la mise en place de ces modes de transport conditionnant la mise en place de l'appontement présenté dans le dossier de concertation.

Réponse de FUTERRO :

Le tableau ci-après présente les flux entrants (matières premières) et sortants (co-produits, produits intermédiaires, produits finis) par voie maritime ou fluviale à ce stade de développement du projet (octobre 2023), avec pour chaque item l'état physique, et la quantité.

NOM	ÉTAT PHYSIQUE	QUANTITÉ (t/an)	MODE DE TRANSPORT PRESENTI
<i>Alimentation de l'installation en matières premières</i>			
Acide sulfurique	liquide	env. 85 000	Bateau
<i>Flux sortants issus de la production de la bioraffinerie</i>			
Gypse	solide	env. 150 000	Bateau ou train (étude en cours)

FUTERRO tient à rappeler que son objectif est d'éviter au maximum le transport par camion. Aussi, le caractère multimodal du site de Port-Jérôme (possibilité de desserte fluviale/maritime et ferroviaire) a été l'une des principales raisons du choix de cette localisation pour le projet de bioraffinerie.

Concernant le transport par voie maritime ou fluviale, FUTERRO étudie l'opportunité de mise en place d'un appontement mixte en site propre (matières solides et liquides) au sud de l'emprise du projet avec un accès direct au site (pipe pour l'approvisionnement en matières liquides, bandes transporteuses aériennes pour l'évacuation de produits solides en vrac). Ces équipements devant passer au-dessus de la route portuaire au sud de l'emprise du projet, des études environnementales sont en cours, au même titre que celles sur la parcelle où serait construite l'usine. Il est à noter que le type d'appontement et le mode de chargement/déchargement de chaque produit dépendra du choix définitif de moyen de transport (bateau ? barge ? autre ?).

L'utilisation de l'embranchement ferroviaire est également à l'étude (trois voies dédiées sur une longueur approximative de 300 mètres en limite du terrain à l'ouest).

Au stade actuel du développement du projet, aucune certitude n'est encore affichée. Les échanges, commerciaux et administratifs, relatifs à la fois sur l'approvisionnement en matières premières, la commercialisation des co-produits et des produits finaux qui sont aujourd'hui en cours et demeurent confidentiels.

Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus :

Le plan d'approvisionnement définitif de la bioraffinerie sera présenté et mis à disposition du public dans le dossier d'enquête publique.

IV. LES RÉPONSES APPORTÉES PAR FUTERRO AUX QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS

Pour mémoire, cette dernière est prévue pour fin 2024 et dépendra de l'instruction du dossier ICPE par les pouvoirs publics et autres services de la préfecture de Normandie.

Moyens mis en place pour tenir compte des engagements pris :

En fonction du déroulement des négociations et sous réserve d'un accord des fournisseurs concernés, certains éléments du plan d'approvisionnement pourront être communiqués au public dans le cadre de la concertation continue.

CONTRIBUTIONS ET RECOMMANDATIONS

4. Les boues de station d'épuration représentent 7 400 tonnes à évacuer du site mais elles ne sont épandables que sur les terres agricoles que sur une période courte. Comment et où allez-vous stocker ces boues, les transporter ? quel impact sur les milieux urbains à proximité lors des transports (odeurs) ?

Réponse de FUTERRO :

FUTERRO travaille actuellement sur la définition d'un plan d'épandage dédié à la gestion des boues issues de la station d'épuration située sur le site de Saint-Jean-de-Folleville. Une société externe spécialisée dans la gestion de ces matières a été mandatée par le porteur de projet.

Le plan d'épandage est encore en cours de finalisation, mais certaines hypothèses sont d'ores et déjà validées avec ce même fournisseur. Aussi, il aura à sa charge l'enlèvement, le stockage en champ et l'épandage de ces matières. Celles-ci, au même titre que les boues de la majorité des stations d'épuration françaises, seraient traitées afin de maintenir leurs propriétés et limiter les odeurs.

Le plan d'épandage mentionné ci-dessus prendra naturellement en considération les habitations en respectant des mesures spécifiques et réglementées afin de limiter l'impact éventuel.

Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus :

Fin 2023

Moyens mis en place pour tenir compte des engagements pris :

Une fois le plan d'épandage finalisé et sous réserve d'un accord de la société spécialisée, une fiche thématique dédiée à la gestion des boues de station d'épuration pourra être établie dans le cadre de la concertation continue.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Au-delà des réponses apportées aux questions des garants, que FUTERRO tient à remercier ici, la société souhaite apporter quelques éléments d'information complémentaires pour une meilleure information du public.

Concernant la compensation de la destruction des espèces protégées et des habitats

Une demande de dérogation serait établie sur la base des résultats de l'étude faune-flore. FUTERRO travaille avec Caux Seine agglomération sur les mesures de compensation à mettre en place, en tenant compte des projets voisins.

Conformément à la réglementation, il s'agira d'une compensation à hauteur de 150% de la superficie du terrain, soit 10% directement sur la parcelle d'implantation de la bioraffinerie.

Concernant le risque de submersion marine

Comme cela a été mentionné dans le dossier de concertation (p.54), dans le cadre de la gestion du risque inondation, les services de l'État ont demandé à FUTERRO de réaliser une étude hydraulique intégrant les projets voisins déjà autorisés ou connus afin d'évaluer leurs impacts respectifs sur l'écoulement des eaux en cas d'inondation et formuler des recommandations concernant le projet de bioraffinerie de FUTERRO. Il pourrait s'agir d'une rehausse du niveau de certaines portions du site par remblais afin de maîtriser tout risque d'accident environnemental en cas d'inondation.

Les résultats de cette étude, finalisée à l'été 2023, ont été présentés aux services de la préfecture.

IV. LES RÉPONSES APPORTÉES PAR FUTERRO AUX QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS

Afin de réduire son impact sur la zone (travaux, artificialisation), FUTERRO étudie et privilégie en lien avec la DDTM la possibilité de remblayer uniquement les zones prévues pour le stockage de produits et les équipements techniques considérés comme sensibles.

En fonction de l'avancement des discussions avec les services de l'État, le public pourra être informé de la décision définitive concernant le remblayage pendant la concertation continue.

Concernant la présence sur site d'une torchère

Comme cela a été mentionné lors de la réunion de synthèse de la concertation préalable, une torchère de sécurité serait implantée sur site, au sein de la station d'épuration. De hauteur limitée (12 m maximum), elle permettrait de dégager et de brûler du biogaz lors des opérations de maintenance des stockages de boues de station d'épuration. Son utilisation ne serait donc qu'occasionnelle, notamment pour sécuriser la production du biogaz.

Concernant les modalités d'association du public, la gouvernance du projet, la prise en compte des avis des participants

CONTRIBUTIONS ET RECOMMANDATIONS

1. Le porteur de projet devra présenter au public les enseignements qu'il tire de la concertation dès l'ouverture de la concertation continue et, selon l'état d'avancement de son projet et de son dossier de demande d'autorisation, publier sur le site internet de la concertation les différentes études au fur et à mesure de leur réalisation (étude de dangers, volets odeurs, bruit et trafic poids lourds de l'étude d'impact, compensation ERC).

Réponse de FUTERRO :

Dans le cadre de la concertation continue, FUTERRO s'engage à faire évoluer le site internet de la concertation, en le complétant pas de nouveaux onglets : « actualités » et « travailler chez FUTERRO ».

Afin de poursuivre l'information du public sur le développement du projet, le maître d'ouvrage proposera d'élaborer des fiches thématiques permettant d'expliquer plus en détail certains éléments constitutifs du projet (p.ex. : approvisionnement en matière première, recyclage des déchets du PLA) et de présenter au fur et à mesure les principales conclusions des différentes études. Les études réalisées dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale seront mises à disposition du public dans leur intégralité au moment de l'enquête publique par les services de l'Etat.

Compte tenu d'une mobilisation du public relativement modérée pendant la concertation préalable, FUTERRO propose d'organiser une réunion publique à la fin de la concertation continue. Elle permettra de présenter au public les enseignements globaux tirés de la démarche de dialogue territorial (concertation préalable, concertation continue), et d'expliquer les règles de l'enquête publique.

Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus :

Dès le lancement de la concertation continue et tout au long de celle-ci, jusqu'au début de la phase d'enquête publique.

Moyens mis en place pour tenir compte des engagements pris :

- Information continue sur les actualités du projet via le site internet de la concertation
- Fiches thématiques mises à disposition sur le site de la concertation
- Réunion publique de synthèse de la concertation continue

CONTRIBUTIONS ET RECOMMANDATIONS

2. Caux Seine Agglo a prévu d'organiser en octobre 2023 une réunion publique pour traiter des effets socio-économiques et environnementaux cumulés des trois installations prévues sur ce site. Bien qu'en dehors du processus de concertation continue dans lequel vous allez vous engager maintenant, il nous paraît opportun de vous associer activement à cette démarche et à relayer dans votre communication la tenue de cette réunion.

IV. LES RÉPONSES APPORTÉES PAR FUTERRO AUX QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS

Réponse de FUTERRO :

FUTERRO se déclare prête et disponible afin de participer à la réunion publique organisée par Caux Seine agglo et à présenter dans ce cadre les éléments concernant le projet de bioraffinerie. L'information concernant cette réunion pourra être relayée sur le site internet de la concertation.

Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus :

Dès l'annonce officielle de la réunion par Caux Seine agglo.

Moyens mis en place pour tenir compte des engagements pris :

- Information sur le site de la concertation
- Présence d'un représentant de Futerro suivant les demandes de Caux-Seine Agglomération





V. LES ENSEIGNEMENTS QUE FUTERRO TIRE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE ET SES ENGAGEMENTS POUR LA SUITE

V. LES ENSEIGNEMENTS QUE FUTERRO TIRE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE ET SES ENGAGEMENTS POUR LA SUITE

La concertation préalable sur le projet de bioraffinerie à Saint-Jean-de-Folleville a entraîné une mobilisation modérée de la part des habitants et usagers du territoire. L'analyse des contributions formulées via l'ensemble des outils mis à disposition du public laisse penser que l'opportunité de réalisation de ce type de projet sur ce territoire ne soulève pas d'interrogations particulières. Au regard de cet élément, FUTERRO souhaite **poursuivre le dialogue avec le territoire** sur l'intégration du projet dans son territoire afin qu'il réponde au mieux aux attentes et besoin de celui-ci. Dans ce cadre, un temps de travail spécifique pourrait être proposé autour des questions liées à l'emploi et la formation (présentation plus détaillée des profils et modalités de recrutement, co-construction des opérations de recrutement, etc.).

FUTERRO a pris note des questions formulées lors de la concertation préalable et portant sur certains éléments spécifiques du projet. Toutes les réponses n'ont pu être fournies lors de cette période, puisque que le projet soumis à la concertation est en cours de développement, des études et discussions commerciales étant encore en cours. **Pour tenir le public informé des éléments restant sans réponse, la société s'engage à fournir tout au long de la concertation continue des fiches thématiques** dédiées aux questions intéressant le public (approvisionnement de l'installation, épandage, etc.).

Afin d'informer toute personne intéressée des avancées du projet, une **rubrique « Actualités »** sera intégrée au site de la concertation. Elle permettra de partager systématiquement des informations en lien avec le développement du projet et la poursuite de la concertation.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Au-delà des actions d'information et de participation proposées ci-dessus, FUTERRO participe d'ores et déjà activement à la vie économique normande.

Dans ce cadre, elle participera en automne 2023 au forum de l'emploi Carrières Normandie, à la Fête de la pomme organisée par la Région Normandie, etc.

En tant que membre de l'association INCASE (Association des entreprises de Port-Jérôme et sa région), la société prévoit également des interventions dans des établissements scolaires locaux afin de familiariser les jeunes avec les métiers proposés par le secteur de la bioéconomie et notamment les bioplastiques.



The logo for 'futerro' is positioned in the top left corner. The word 'futerro' is written in a bold, teal-colored sans-serif font. To the right of the text is a stylized graphic of three curved lines in shades of teal and green, resembling a leaf or a wheat stalk. The background of the top half of the page is a close-up, slightly blurred image of golden wheat stalks.

futerro

A solid green vertical bar is located to the left of the contact information.

Contact concertation :

Kasia CZORA
info@2concert.fr

Pour en savoir plus :
www.concertation-futerro.com